



# PRATIQUES DES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN AFRIQUE DE L'OUEST

Synthèse comparative de quatre études de cas (Guinée Bissau, Guinée, Sénégal, Sierra Leone)

Mamadou Saliou DIALLO  
Guinée Ecologie - Septembre 2010



ACÇÃO PARA O  
DESENVOLVIMENTO

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

**Droits d'auteur :** ©2010 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur.

**Citation :** UICN 2011. Pratiques du secteur minier en Afrique de l'Ouest, Synthèse comparative de quatre études de cas (Sénégal, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone). Gland, Suisse : UICN, Dakar, Sénégal : ASAN, Bissau, Guinée Bissau : AD, Conakry, Guinée : GUINÉE ECOLOGIE, Freetown, Sierra Leone : EFA.

**ISBN :** 978-2-8317-1331-1

## **REMERCIEMENTS :**

La réalisation et la publication de cette étude ont été soutenus par le Programme EGP du Comité hollandais de l'UICN.

Cette synthèse des quatre études de cas a été rédigée par Mr Mamadou Saliou Diallo et a bénéficié des contributions de Mr Mamadou Diallo, Mr Tomane Camara, Mr Osman Marah, Mr Frédéric Airaud et du soutien de Mr Nelson Gomes Dias et Mr Aris El Ousseynou.

# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2 Historique et perspective de l'exploitation minière dans les quatre pays.</b>	<b>8</b>
2.1 Cas de la Guinée Bissau	8
2.2 Cas de la Guinée	9
2.3 Cas du Sénégal	11
2.4 Cas de la Sierra Leone	13
<b>3 Cadres juridiques et réglementaires en matière environnemental et social</b>	<b>16</b>
<b>4 Caractéristiques environnementales et sociales des zones étudiées.</b>	<b>17</b>
4.1 Cas de la Guinée Bissau	17
4.2 Cas de la Guinée	20
4.3 Cas du Sénégal	21
4.4 Cas de la Sierra Leone	23
<b>5 Impacts environnementaux et sociaux observés sur les quatre sites étudiés</b>	<b>25</b>
5.1 Exploitation de la Bauxite en Guinée	25
5.2 Exploitation du Phosphate au Sénégal	26
5.3 Exploitation du Diamant en Sierra Leone	27
5.4 Exploitation de la Bauxite en Guinée Bissau (prévisions)	28
<b>6 Pratiques observées et leçons apprises</b>	<b>29</b>
<b>7 Principales recommandations</b>	<b>32</b>
<b>Conclusion</b>	<b>34</b>

# PRATIQUES DES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN AFRIQUE DE L'OUEST

## Synthèse comparative de quatre études de cas

### Avant-propos

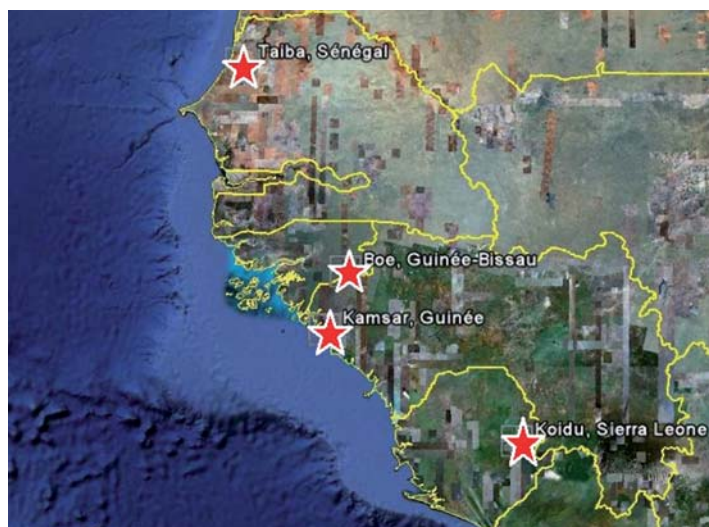
Cette synthèse comparative de quatre études de cas est le fruit du travail d'ONG nationales (ASAN – Sénégal, AD – Guinée Bissau, Guinée Ecologie – Guinée et EFA – Sierra Leone) et de l'UICN en Guinée Bissau qui ont développé un projet soutenu par le comité de l'UICN – Pays Bas ayant pour objectif de renforcer les capacités de plaidoyer des organisations de la société civile dans le but de contribuer à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux des projets des industries extractives par les sociétés privées et les gouvernements concernés.

L'objectif est de mettre à disposition des organisations de la Société Civile et des autres acteurs un outil argumentaire pertinent qui identifie les bonnes pratiques des industries extractives qu'il conviendrait de promouvoir en Afrique de l'Ouest.

Cette synthèse est basée sur quatre études réalisées portant sur :

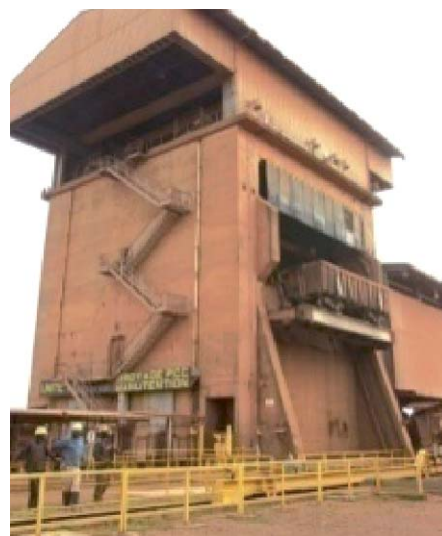
- le site d'exploitation de phosphates de Taïba au Sénégal,
- le site de future exploitation de bauxite de Boé et de port minier de Buba en Guinée Bissau,
- le site de traitement et d'exportation de bauxite de Kamsar en Guinée et
- le site d'exploitation de diamants de Koidu en Sierra Leone.

Cette synthèse compare pour les quatre pays l'historique et les perspectives de l'exploitation minière, les cadres juridiques et réglementaires relatifs à l'environnement, les caractéristiques environnementales et sociales des zones étudiées, les études sociales et environnementales de l'état initial et d'études d'impact environnemental. Elle fait ensuite le point sur la situation des concessions minières dans les sites d'étude de cas et sur les pratiques observées puis résume les principales conclusions et recommandations.



Localisation des sites miniers des études de cas

## Kamsar, Guinée, une cité minière au cœur de la mangrove



## 1 Introduction

Les pratiques des industries extractives ont constitué ces dernières années une source de grande préoccupation des principaux acteurs de la conservation, en particulier les membres de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN). Les impacts environnementaux et sociaux que ces industries provoquent, entraînant notamment des pertes irréversibles d'espèces biologiques et d'habitats naturels ainsi que des conséquences sur la santé et la qualité de vie des populations riveraines, sont présentés dans de multiples communications lors des Conférences des Parties (COP) des conventions relatives à l'environnement mondial. Et malgré la proclamation de vive voix par les industries extractives de principes visant à prendre en compte ces impacts et à réduire au minimum leurs effets négatifs, on constate des situations regrettables dans beaucoup de pays à travers le monde.

L'Afrique de l'Ouest est particulièrement concernée par cette situation à cause de ses importantes réserves de divers minerais. C'est pour alerter davantage la conscience des décideurs qu'il a été jugé nécessaire d'entreprendre des études de cas dans quatre pays de la sous-région pour cerner de plus près les pratiques de ces industries en vue d'en apprécier l'incidence sur les réalités environnementales et sociales locales. Le but visé étant de promouvoir au niveau de chaque pays, à l'aide d'une bonne stratégie de communication et de dialogue entre tous les acteurs concernés (gouvernement, entreprises minières, communautés locales et société civile), les bonnes pratiques environnementales et sociales tout en indexant les mauvaises en vue de leur élimination.

L'UICN a déjà attiré l'attention des plus grandes sociétés minières mondiales regroupées au sein du Conseil International des Mines et Minéraux (ICMM) sur leur nécessaire implication dans la sauvegarde des ressources biologiques mondiales. Ce Conseil a répondu favorablement et a demandé à l'UICN de produire un guide des bonnes pratiques du secteur minier. L'UICN a réitéré au cours de son Congrès Mondial tenu à Barcelone en 2008 son appel à la collaboration avec ces sociétés minières pour promouvoir les meilleures pratiques environnementales et sociales, notamment dans les aires protégées.

C'est dans ce cadre que le Bureau de l'UICN en Guinée Bissau a, avec l'appui de l'UICN-Pays Bas, lancé quatre études de cas visant à rassembler et à analyser des informations dans quatre pays que sont la Guinée Bissau, la Guinée, le Sénégal et la Sierra Leone. Ces quatre pays partagent en effet la caractéristique commune d'avoir d'importants gisements de minéraux dans leurs sous-sols respectifs. Ce potentiel est depuis quelques dizaines d'années déjà en exploitation dans trois des pays, exception faite de la Guinée Bissau où l'exploitation n'a pas encore commencé et qui en est encore aux études initiales dans les domaines de la bauxite et du phosphate.

Menées respectivement par les ONG nationales AD<sup>1</sup> en Guinée Bissau, GUINEE ECOLOGIE<sup>2</sup> en Guinée, ASAN<sup>3</sup> au Sénégal et EFA<sup>4</sup> en Sierra Leone, ces quatre études se sont déroulées simultanément à Taïba<sup>5</sup> au Sénégal, avec le phosphate comme minéral exploité, à Boé<sup>6</sup> et à Buba<sup>7</sup>, respectivement au Sud-Est et au Sud-Ouest en Guinée Bissau en phase d'exploration pour une future exploitation du minéral de bauxite, à Kamsar<sup>8</sup> en Guinée, lieu de concassage de la bauxite et port minier avec, en plus, la perspective d'abriter bientôt une usine d'alumine, et Koidu<sup>9</sup> en Sierra Leone où est exploité le diamant. Sur la base des mêmes termes de référence, les études menées sur ces quatre sites ont produit des rapports qui constituent la base de la présente synthèse comparative.



Chaque cas décrit le développement du secteur de l'industrie minière comme un processus évolutif qui s'intègre dans le développement global de chacun des pays concernés avec des spécificités et des points communs. C'est l'ensemble des aspects abordés dans les quatre études de cas que la présente synthèse résume en comparant les expériences et en rapprochant les conclusions et recommandations.



**Zone minière de Farim, Guinée Bissau : Entretien avec les populations locales à proximité d'un milieu complètement dégradé et abandonné sans remise en état par une société minière étrangère bénéficiaire d'un permis de recherche.**

1 AD - ONG Nationale "Action pour le Développement".

2 GUINEE ECOLOGIE – ONG nationale de protection de l'environnement agréée en 1990.

3 ASAN – Association Sénégalaise des Amis de la Nature.

4 EFA – Environmental Foundation for Africa.

5 Le site minier de Taïba est situé à 100km de Dakar.

6 La région de Boé est située au Sud-est du pays à peu près 240Km de Bissau.

7 Site du Parc Naturel des Lagunes de Cufada (au sud-ouest du pays)

8 Kamsar est à 10° 39' 00" de latitude Nord et à 14° 37' 00" de longitude Ouest, à 300 kms de Conakry.

9 Koidu se trouve à l'Est de la Sierra Leone à environ 350 kms de Freetown

## 2 Historique et perspective de l'exploitation minière dans les quatre pays.

Les quatre études de cas ont présenté l'historique de l'exploitation minière dans chacun des pays concernés. De ce bref historique se dessine une perspective qui ne manque pas de points d'interrogation quant aux pratiques des sociétés minières eu égard à la biodiversité et aux communautés locales. Sur un plan comparatif, il faut d'emblée noter que chacun des quatre sites a son propre parcours historique et une perspective distincte par rapport aux autres.

### 2.1 Cas de la Guinée Bissau

Comparée aux trois autres pays, la Guinée-Bissau, n'est encore qu'au début de l'économie minière. Concernant les potentialités en ressources minières dont recèle le pays, des recherches ont été entreprises, à travers le financement des fonds de la coopération bilatérale et multilatérale (Ex-URSS, France, Portugal, PNUD, etc.), et ont débouché sur l'identification préliminaire de ressources minérales présentant une certaine potentialité économique dans les domaines des pierres précieuses, de l'aluminium, des engrais phosphatés, des minéraux industriels et matériaux de construction et de métaux précieux.

La situation actuelle de l'exploitation des ressources minières en Guinée-Bissau se limite uniquement aux activités d'exploitation de matériaux de construction, régie par la loi des carrières (Loi n°4/86) et son Décret Règlementaire (N°33/87) ; bien que le code minier soit en cours de révision.

Récemment, cependant, deux licences de cession à bail minier ont été concédées



Carte de la Guinée Bissau localisant la zone d'exploitation de la bauxite de Boé et le site du futur port de Buba



aux entreprises GB Phosphates LTD (Phosphate de Farim) et Bauxite Angola, S.A. (Bauxite de Boé).

Le secteur de Boé détient neuf gisements de bauxite, au rang desquels six revêtent d'une importance capitale, au regard de la quantité de leurs réserves constatée après leur jaugeage et de leurs hautes teneurs en aluminium. Les études réalisées attestent qu'il existe à peu près 113 millions de tonnes de bauxite et plus de 100 millions de tonnes de réserves de seconde catégorie. En estimant une production d'environ 2 millions de tonnes par an, la durée de vie des réserves prouvées serait de l'ordre 56 ans. Le démarrage de la réévaluation géologique était initialement prévu pour décembre 2008, à la fin de la saison des pluies.

Force est de constater que les infrastructures qui ont été proposées par l'entreprise Bauxite-Angola ne disposent ni de projets ni de plans de mise en œuvre, qui plus est, ne prévoient même pas la réalisation d'études d'impact environnemental. Les termes des accords signés avec le gouvernement de la Guinée-Bissau ne sont pas rendus disponibles au public.



Site de prospection de phosphate de Farim



Site de prospection de phosphate de Farim

## 2.2 Cas de la Guinée

Le développement minier de Kamsar a commencé en 1963 lorsque la Compagnie de Bauxites de Guinée (CBG)<sup>10</sup> a été créée par une convention entre l'État Guinéen (49%) et le consortium de partenaires Halco Mining inc.<sup>11</sup>(51%) octroyant jusqu'en 2038 à la CBG le droit

<sup>10</sup> CBG prospecte le plateau de Sangaredi et gère le port de Kamsar afin de sécher et d'expédier la bauxite aux raffineries du monde entier.

<sup>11</sup> Halco Mining créé par la société américaine Alcoa et la société canadienne Alcan

exclusif d'exploiter la bauxite dans un périmètre de 1992 km<sup>2</sup> situé dans la région de Boké. Kamsar a connu un développement simultané avec la cité minière de Sangarédi distante de 135 kms et où la bauxite est extraite. C'est là que se trouvent les importantes réserves du minerai estimées à 4 212 429 KT<sup>12</sup> et les quatre gisements mis en exploitation à ce jour : Sangarédi (depuis 1973), Bidikoum (1992), Silidara (1997) et N'Dangara (2007). Entre les deux villes on observe 6 trains par jour de 120 wagons chacun avec un chargement de 82 tonnes par wagon.

La gestion des opérations de la CBG devenue Société Anonyme en 1999, est actuellement assurée par Alcoa<sup>13</sup>, actionnaire majoritaire au sein du consortium de Halco Mining.

Kamsar est depuis 2005 en train de connaître un nouvel élan de développement avec la construction de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires, composantes du projet de raffinerie d'alumine de Global Alumina Corporation (GAC). C'est en janvier 2005 que le Gouvernement Guinéen a signé une convention de base avec GAC basé à Toronto (Canada) pour le développement dans la région de Boké d'une raffinerie d'alumine de 2.8 Mt par an de capacité. Depuis 2006, BHP Billiton, Dubai Aluminium Company Ltd. (DUBAL), et Mubadala Development Company PJSC (Mubadala) des Emirats Arabes Unis se sont joints à GAC pour

le développement de cette raffinerie. Initialement celle-ci devait démarrer sa production en 2009. Mais plusieurs facteurs ont décalé son inauguration, elle est encore en 2010 en cours de construction. Mais déjà toutes les études de l'état initial des sites du projet au plan environnemental et social ainsi que l'étude d'impact



**Train pour le transport de la Bauxite (Kamsar Guinée)**

12 Mamadou Aliou BARRY, « La CBG et le Développement Durable », Communication à la Conférence Internationale « Exploitation Minière et Développement Durable » tenue du 9 au 13 juin 2008 à Conakry, GUINEE

13 Alcoa est une entreprise américaine, troisième plus grand producteur d'aluminium au monde derrière Rusal et Rio Tinto Alcan. Son siège opérationnel est situé à Pittsburgh aux États-Unis, et l'entreprise est présente dans 43 pays.

environnemental sont complétées et rendues disponibles sur le site Internet de GAC.

Le développement du Projet impliquera la construction d'un terminal d'alumine à proximité de la ville de Kamsar et de quais dédiés à l'exportation de l'alumine, l'importation des matériaux en vrac et les activités de manipulation des conteneurs.



Mine Bauxite (Kamsar Guinée)

D'autre part, le groupe Alcoa et Rio Tinto Alcan sont en train de mener les études de faisabilité pour la construction d'une autre raffinerie d'alumine à Kamsar. En juillet 2007, le groupe a choisi un site à proximité de Kabata, au nord de Kamsar, pour installer cette raffinerie. En 2006, une Convention de base d'Alcoa pour le développement d'une raffinerie de 1.5M3T d'alumine par an a été promulguée. Alcoa a depuis complété une évaluation rapide de la biodiversité de la zone du projet et tenu à Conakry un atelier de planification qui a recommandé un plan d'action. Dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale complète du projet des études détaillées sont en train d'être menées. Elles concernent la biodiversité et d'autres aspects environnementaux. En outre, des séries de rencontres avec les communautés sont organisées qui portent sur les impacts du projet, notamment sur l'éventuel déplacement de personnes. Ces études ne sont pas encore totalement complétées.

### 2.3 Cas du Sénégal

Sur le site de Taïba au Sénégal, c'est le minerai de phosphate qui est exploité. Cette exploitation minière fournit une matière première utilisée dans le développement de l'industrie chimique au Sénégal ICS. C'est ainsi que les ICS<sup>14</sup> exploitent depuis 1960 un gisement de phosphate tricalcique dans la zone de Taïba à 100 km au nord-est de Dakar. Les installations des ICS à Taïba comprennent des gisements de phosphate et des installations minières

14 ICS : Industries Chimiques du Sénégal

d'une capacité de 1,6 à 1,8 MT/an. Les gisements s'étendent sur une surface approximative de 40 km<sup>2</sup>. La première mine a commencé sa production en Mai 1960 à un rythme de 600 000 tonnes par an. En 1969 et 1970, diverses modifications ont été apportées aux procédés d'exploitation minière et d'enrichissement du minerai, pour en améliorer l'efficacité. En septembre 1996, les



Reboisement d'un site après exploitation du Phosphate à Taïba

ICS ont absorbé par fusion la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba (CSPT) qui exploitait depuis 1960 le gisement de phosphate de Taïba qui s'étend sur une surface approximative de 40 km<sup>2</sup>. L'entreprise possède également une société d'exploitation ferroviaire, la SEFICS qui dispose de son propre parc de transport et une société de



Site d'exploitation du phosphate dans la région de Taïba au Sénégal

commercialisation, la SENCHIM.

En 1997, il a été décidé le doublement de la capacité de production d'acide phosphorique, passant de 1000 t/j à 2000t /j. En 1998, il y a eu une augmentation du capital à hauteur de 115 milliards Francs CFA. La participation de l'état du Sénégal devient 47.42 % (avec 41.23 % des votes) et celle du consortium indien respectivement 25.7% (28.7 %). En 2001, il y a eu la mise en service d'une nouvelle unité de fabrication chimique portant la production de 330 000 à 660 000 tonnes P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. L'exploitation du Phosphate à Taiba a commencé dans les années 60 ; à une époque où la législation ne prévoyait pas d'évaluations des impacts environnementaux. Pour être en règle avec la législation en cours actuellement au Sénégal, il est indispensable qu'un audit environnemental du site soit réalisé et qu'un plan de gestion environnemental soit mis en œuvre.

## 2.4 Cas de la Sierra Leone

Selon les archives du service gouvernemental chargé des mines qui est basé dans la ville de Koidu, c'est en 1928 qu'un missionnaire surnommé « Père Crabe » aurait le long de la rivière Gbogbowa dans le canton de Nimikoro reçu des mains de populations locales une pierre que l'on dit avoir été sorti d'un trou par un crabe. « Père Crabe » aurait profité de l'incrédulité des habitants pour s'approprier de cette pierre en leur donnant une interprétation de connotation



Espèce végétale affectée par l'exploitation, septembre 2009

spirituelle. Mais les populations locales ne mirent pas trop de temps pour découvrir dès 1930 le grand intérêt que les colons portaient à cette pierre. Alors ils se lancèrent dans l'exploitation clandestine de la pierre précieuse. Un peu plus tard, ils furent rejoints par des vagues de migrants Ouest africains : Marakas, Fullahs, Haousas et Mandingos. A cette même époque, une équipe anglaise avec à sa tête un certain



Ville de Koidu

P.K. Hall vint d'Angleterre et entreprit des prospections dans diverses parties du territoire, qui finit par trouver le District de Kono comme étant très riche en diamant.

En 1950, pour mettre fin à l'exploitation illicite des diamants de Kono, les Anglais décidèrent la création d'une compagnie minière dénommée SLST à laquelle fut octroyé une large concession. A compter de 1956, l'exploitation du diamant alluvial fut placé sous le contrôle du Ministère en charge des Mines, du Plan et du Travail. A cette époque, seuls les retraités



Site minier Sierra Leone

de l'Armée, de la Police et les gardiens de prison étaient engagées dans les mines. A partir de l'indépendance en 1961, le secteur minier tomba dans une situation chaotique, incontrôlée qui favorisa l'expansion d'une exploitation artisanale anarchique du diamant partout dans le district de Kono et autres zones diamantifères du pays.

Malgré plus d'un siècle d'exploitation du diamant dans ce district, il y a peu, voire rien qui montre un impact positif de l'industrie du diamant sur cette partie appauvrie de la Sierra Leone. Les infortunés habitants de Kono ont plutôt souffert tant sur le plan socio-économique qu'environnemental de l'exploitation du diamant et de l'or que la nature leur a offert. Pire, les habitants de Kono se sont vus expropriés de leurs terres par le Gouvernement qui les attribua aux compagnies minières. Ce qui a provoqué beaucoup de frustration au sein des communautés locales.

L'exploitation anarchique du diamant, les nombreux cas de corruption et les conflits pour l'accès à cette ressource ont été intimement liés aux événements politico-militaires tragiques qui ont bouleversé la Sierra Leone de 1991 à 2002 ; menant la communauté internationale à parlé des « Blood Diamond » ou « Diamants du Sang ».



Terre dégradée après exploitation

### 3 Cadres juridiques et réglementaires en matière environnemental et social

Au plan juridique et réglementaire, les quatre pays concernés ont chacun mis en place des textes qui ont force de loi en matière environnementale et sociale. On note néanmoins des écarts entre eux. Ainsi, d'après les études menées, la Guinée Bissau et la Sierra Leone présentent pour le moment un arsenal juridique moins important que la Guinée et le Sénégal. Tous les quatre pays ont cependant pris des dispositions relatives à la protection de l'environnement à travers des codes et des textes relatifs aux études d'impact environnemental. Quant à l'application des dits textes, des faiblesses ont été notées dans l'ensemble des pays. L'application est le respect des cadres législatifs locaux lors du développement des projets miniers est une priorité dans des contextes malheureusement encore trop marqués par des lacunes en termes de gouvernance.

Lois et Décrets pertinents	Guinée Bissau	Guinée	Sénégal	Sierra Leone
Code minier	Oui	Oui	Oui	Oui
Code l'environnement	En cours	Oui	Oui	Information non disponible
Régime juridique des installations classées	Information non disponible	Oui	Oui	Information non disponible
Réglementation des études d'impacts sur l'environnement	Oui	Oui	Oui	Information non disponible
Réglementation sur le contenu, la méthodologie et la procédure de l'étude d'impact sur l'environnement	Oui	Oui	Oui	Information non disponible
Réglementation de la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses	Information non disponible	Oui	Oui	Information non disponible
Réglementation fixant la nomenclature technique des installations classées	Information non disponible	Oui	Oui	Information non disponible
Réglementation de la taxe applicable aux établissements classés	Oui	Oui	Oui	Information non disponible
Fonds de réhabilitation	Oui	Oui	Oui	Information non disponible
Code forestier	Oui	Oui	Oui	Information non disponible
Code de l'eau	Oui	Oui	Oui	Information non disponible
Code de protection de la faune sauvage	Oui	Oui	Oui	Information non disponible



## 4 Caractéristiques environnementales et sociales des zones étudiées.

### 4.1 Cas de la Guinée Bissau

Les opérations géologiques-minières en Guinée-Bissau liées à la bauxite se concentrent actuellement dans la zone de Boé, région située au Sud-est du pays à peu près à 240Km de Bissau et où la Compagnie minière Bauxite Angola, S.A. prospecte pour exploiter de la bauxite qui sera traitée en Guinée Bissau avant d'être exportée.

C'est dans la Région de Boé (au sud-est du pays) où se trouve effectivement le gisement de bauxite qu'il existe aussi un projet de création de nouvelles aires protégées terrestres (Complexe Dulombi-Boé composé de deux aires protégées terrestres et de trois corridors de faune reliant les aires protégées existantes des forêts de Cantanhez et des lagunes de Cufada). La zone revêt d'une importance particulière en termes de biodiversité terrestre. La couverture végétale est constituée par de forêts ouvertes et de forêts denses (à petit port), de forêts secondaires en régénération ou des forêts galeries, de vastes étendues de savanes ouvertes et de savanes herbacées (clairières). Les forêts galeries recouvrent les berges d'innombrables fleuves et affluents, tandis que les forêts sèches, denses et clairsemées



*Population du secteur de Boé en réunion d'information et de sensibilisation autour de la problématique de la future exploitation de bauxite à Beli*

recouvrent les vallées (entre les collines) ou les pics d'innombrables collines de cette région, et qui servent de lieux de refuge et d'alimentation aux espèces les plus diverses et variées, tels que les primates en l'occurrence les chimpanzés, une espèce menacée et très fréquente dans ces forêts et des éléphants (*Loxodonta africana*), une espèce qui, jadis, a été considérée comme disparue en Guinée-Bissau.

Quant au site du Parc Naturel des Lagunes de Cufada (au sud-ouest du pays), il est prévu d'y construire à terme un port commercial permettant l'exportation de la bauxite qui sera exploitée à Boé. Le Parc National de Lagunes de Cufada (PNLC) est l'un des endroits les plus intéressants du pays en ce qui se rapporte à la biodiversité. En effet, c'est l'endroit qui retient en permanence les plus grandes masses superficielles d'eau douce (Cufada, Badasse et Bionra) de la sous-région ouest africaine. L'endroit est connu également pour son importance ornithologique accueillant de nombreux oiseaux migratoires, la présence d'antilopes, de populations d'espèces rares et/ou emblématiques protégées, à l'instar du chimpanzé, classé espèce rare, eu égard à son importance notoire à l'échelle internationale.

C'est précisément à l'intérieur de ce parc national qu'il est prévu de construire le futur port minier et commercial de Buba, en clair, dans la zone de protection intégrale, là où se trouve le plus grand nombre d'espèces protégées de faune et de flore. Une gigantesque œuvre portuaire sans précédent dans l'histoire de la Guinée-Bissau qui, au regard des plans architecturaux, occupera 7.000 ha, soit 7,9% des 89.000 km<sup>2</sup> de la superficie totale du PNLC. En plus, si l'on tient compte du fait que le parc ne possède que 13.546 ha de forêts subhumides, et que le port de Buba sera entièrement construit dans une zone de forêt subhumide, l'on arrive à la conclusion que c'est



Réunion d'information à Farim

un taux de 51,7% de la superficie de forêt subhumide du parc qui sera entièrement détruit. Ce type de forêt est celle qui abrite la plus grande richesse au niveau de la macrofaune, et qui demeure l'une des raisons essentielles de l'intérêt scientifique et touristique portée à ce parc.

D'après les données issues du recensement effectué dans ce site, il y a 203 espèces d'oiseaux, dont 37 espèces aquatiques, 53 espèces de mammifères et 11 espèces de reptiles. Le PNLC, après les forêts de Cantanhez, reste l'un des parcs les plus riches en termes de forêt sèche et semi-sèche, d'une part, et subhumide, d'autre part, avec 22.000 et 13.500 hectares, respectivement (d'après le plan de gestion du parc national de lagunes de Cufada, 2008). En somme, la zone prévue pour le port de Buba est unanimement considérée par le personnel travaillant dans le parc comme étant l'endroit de refuge de la majorité de la macrofaune du parc, étant donné l'absence de villages et la profusion de sources intarissables d'eau douce.



*Consultation des populations des localités rurales de Kamsar en Guinée*

Le futur port de Buba se situe également au bord du Rio Grande de Buba, site de prédilection pour la reproduction des barracudas (*Sphyraena guachancho* et *Sphyraena afra*), des espèces dont les stocks sont cogérés d'une manière responsable par les pêcheurs depuis les années 1990 (respect du repos biologique pendant les périodes de reproduction et utilisation de techniques de pêche durable). De plus, l'importance de la zone humide précitée a donné lieu à la classification internationale d'une partie du PNLC dans comme Site Ramsar, conformément aux préceptes de la loi internationale, relative à la Conservation des zones humides et des oiseaux migrateurs.

## 4.2 Cas de la Guinée

C'est à l'intérieur de l'écosystème appelé « Forêt de haute Guinée »<sup>15</sup> qui est l'un des 34 écosystèmes mondiaux les plus riches sur le plan biologique mais aussi l'un des plus menacés (Mittermeier et al. 2005) que se trouve Kamsar dans la zone côtière guinéenne.

Outre la mangrove, habitat aux services écosystémiques variés et de grande importance, Kamsar avoisine trois aires protégées : Le Delta de Kapatchez, les Iles Tristao et l'île Alkatraz. Toutes ces trois aires sont des zones humides classées internationalement en vertu des engagements de la Guinée comme Pays-Partie de la Convention de Ramsar. Les Iles Tristao sont en plus, dans le cadre du PRCM<sup>16</sup>, en train de devenir la première aire maritime protégée de la Guinée.

Plusieurs études affirment qu'à certaines périodes de l'année ce sont plus d'un demi-million d'oiseaux d'eau, en particulier des limicoles migrateurs qui sont présents dans ces zones. En plus des oiseaux, ces zones hébergent de nombreuses espèces de poissons, d'invertébrés et de vertébrés dont des espèces clés en danger, prioritaires en matière de conservation et de gestion comme les dauphins, les lamantins, les tortues marines, les crocodiles et les chimpanzés.

En 2005, à la demande d'Alcoa et d'Alcan, une évaluation rapide de la diversité biologique de Kamsar a été menée par Conservation International et Guinée Ecologie. Une équipe comprenant 15 scientifiques avaient alors mené une évaluation des plantes, des reptiles et amphibiens, des grands mammifères, des crustacés, des oiseaux, des primates, des fourmis, des invertébrés. Cette évaluation a confirmé la présence d'une multitude d'espèces de flore



*Pollution atmosphérique, Kamsar, Guinée*

<sup>15</sup> Désignation réalisée par une étude de Conservation International

<sup>16</sup> Programme Régional de la Conservation de la Zone Côtière et Marine

et de faune caractérisant la zone comme étant d'une biodiversité riche et remarquable. L'analyse des données collectées avaient par ailleurs montré que même si la zone subissait de nombreuses menaces anthropiques, il n'en demeure pas moins qu'elle abrite un habitat important de mangrove côtière et des espèces de faune et de flore unique.

Le rapport de cette étude publié par Conservation International mentionne une diversité biologique importante, mais menacée par de multiples facteurs dont les plus évidents seraient la chasse, l'exploitation forestière, les pratiques agricoles non durables. D'où les recommandations figurant dans ce même rapport et qui sont issues d'un atelier de planification faisant suite à l'évaluation environnementale et tenu à Conakry les 22 et 23 juin 2005.

L'état de l'environnement de Kamsar est variable d'un district à un autre. Les trois districts qualifiables d'urbains, Kamsar-Cité, Kamsar-Centre et Filima présentent un environnement précaire. Kamsar-Cité a exceptionnellement un cadre de vie assez bien maintenu par la CBG avec un système de traitement des eaux usées et une collecte régulière des ordures qui sont envoyées à la décharge aménagée à cet effet.

#### 4.3 Cas du Sénégal

Le gisement de phosphate se situe dans une zone d'anciennes dunes littorales dont la topographie est relativement plate, à l'est de



*Pollution atmosphérique, Kamsar, Guinée*



*Site d'exploitation du phosphate dans la région de Taïba au Sénégal*

la zone dite des Niayes qui sont une série de dépressions inter-dunaires qui s'étendent du Cap Vert à l'embouchure du fleuve Sénégal entre l'océan et ce cordon dunaire.

Du fait de son appauvrissement, la faune est essentiellement constituée d'oiseaux migrateurs, d'insectes, de petits rongeurs arboricoles, de singes et de chacals. Au niveau de la flore, le domaine est constitué d'une végétation de savane de plus en plus appauvrie en arbres et arbustes du fait du déficit hydrique et de la surexploitation du bois par les populations comme source d'énergie. La population arboricole est clairsemée.



Dans le cadre de l'étude de cas, les transects ont été réalisés avec les personnes âgées ayant vécu dans la concession minière depuis son ouverture en 1959. Ces transects font apparaître les différentes étapes de l'évolution de la mine et les impacts sur le paysage (terroir villageois, systèmes agroforestiers, la faune, la flore...). Le choix du site a été facilité par les connaissances locales très poussées des populations; la zone choisie recoupe suffisamment d'informations sur le paysage naturel et l'organisation du terroir.

L'exploitation a créé une réduction assez importante et une reconfiguration du terroir villageois. Ces changements sont dus à la délocalisation des villages situés à proximité de la mine. On y note également un enclavement des villages restants dans la concession dû à une modification de la topographie du site qui alterne entre une forme concave, convexe et des buttes avec les dépôts de sables de décapage.

L'impact réel de l'exploitation est la disparition des savoirs et des connaissances locales telles que les techniques agro-forestières (haie vive, clôture morte, jachères etc.), des parcs agro-forestiers (parcs à *Acacia albida*, parcs à *Borassus aethiopum*...), des connaissances ethnobotaniques dans un contexte économique de développement (quand on se développe, on a tendance à perdre ce qu'il y avait avant...).

L'entreprise exerce une forte pression sur les terres. Le décapage diminue considérablement la surface occupée et détruit tous les champs à vocation agricole qui se trouvent dans le domaine d'extraction du gisement.

#### 4.4 Cas de la Sierra Leone

Des témoignages recueillis auprès de sexagénaires vivant dans les localités du District de Kono indiquent qu'avant le début de l'exploitation minière, ce district avait une importante couverture de forêt primaire. Les populations locales bénéficiaient des nombreux services de cet écosystème forestier pour leur alimentation et pour subvenir à leurs besoins. En plus de l'exploitation minière sont venues s'ajouter l'agriculture sur brûlis et les feux de brousse qui ont aggravé la destruction du couvert végétal.

Après plusieurs années d'extraction minière, Bandafayie et ses environs ont vu leur paysage totalement envahi par des lacs artificiels qui ont lessivé des terres qui auparavant étaient fertiles, faisant place à des lieux de ponte de moustiques et autres sources de maladies liées aux eaux stagnantes. Rivières et marigots sont infectés et leur état s'est considérablement dégradé. Une situation qui risque de s'aggraver davantage sous l'effet des changements climatiques.

Les communautés locales se plaignent de n'avoir bénéficié d'aucune infrastructure de développement. Jusqu'à maintenant il n'y a pas de centre de santé, et la seule école de la zone vient d'être récemment construite grâce à l'effort inlassable du Conseiller du District et des communautés locales elles-mêmes. Maintenant que les



*Site d'exploitation de diamant dans la région de Koidu en Sierra Leone*

diamants sont devenus rares, la plupart des habitants retournent à la terre bien que celle-ci soit sérieusement dégradée. Avec la rareté de terre fertile, le risque est grand de voir plus de pression sur le reste du couvert végétal de la zone dont les dernières reliques de forêt primaire sont de plus en plus menacées.

Dans l'ensemble, les populations de cette zone considèrent que l'exploitation minière leur a fait plus de mal que de bien. Elles accusent les sociétés minières d'avoir dégradé les routes, détruit les exploitations agricoles sans rien apporter en compensation, pas même des facilités de base comme les latrines. Le fonds de développement communautaire Diamond area Community Development Fund (DACDF) soit disant mis en place pour aider les communautés n'aurait eu aucun effet visible. Et à moins que de sérieuses dispositions correctives ne soient prises, l'espoir n'est plus permis pour ces pauvres populations.



*Relique de forêt*



## 5 Impacts environnementaux et sociaux observés sur les quatre sites étudiés

### 5.1 Exploitation de la Bauxite en Guinée

	Exploitation de la Bauxite en Guinée
<b>Impacts environnementaux</b>	<p>Pollution de l'air dû à la poussière issue du concassage de la bauxite (poussière rejetée dans l'atmosphère de manière continue depuis 45 ans)</p> <p>Destruction de grandes zones de mangrove (ayant des conséquences sur les ressources halieutiques et donc la pêche)</p> <p>Pollution de l'eau</p> <p>De nombreuses espèces de faune et de flore ont disparu ou sont devenues rares depuis le début de l'exploitation minière</p> <p>Augmentation de la pression de chasse sur la faune sauvage liée à l'arrivée de travailleurs migrants</p> <p>Pollution sonore ayant fait fuir la faune sauvage</p>
<b>Impacts sociaux positifs</b>	<p>Construction de systèmes d'adduction en eau potable (malheureusement pas toujours fonctionnels)</p> <p>Construction d'un système de traitement des eaux usées</p> <p>Mise en place d'un système de collecte des ordures</p> <p>Création d'emplois comme gardien et chauffeur</p> <p>Création d'emplois indirects (petit commerce, artisans réparateurs, manœuvres de construction, production de légumes et de fruits)</p> <p>Augmentation de l'activité économique connexe qui s'est traduit par une amélioration de l'habitat (toits en tôles)</p> <p>Construction de plusieurs complexes scolaires (lycées, collèges et écoles)</p> <p>Construction de centres d'alphabétisation</p> <p>Construction de centres de santé</p> <p>Installation de systèmes électriques (malheureusement pas toujours fonctionnels)</p>
<b>Impacts sociaux négatifs</b>	<p>Confiscation des terres agricoles sans compensation pour les populations</p> <p>Déplacement des populations sans mesure d'accompagnement</p> <p>Dégradation / destruction des routes par le passage des camions des entreprises</p> <p>Conflits liés au système de recrutement de personnel par affinité</p> <p>Apparition de nombreuses maladies liées à la pollution de l'air et à la poussière de bauxite</p> <p>Nombreux conflits entre les populations et les entreprises pour la fourniture d'électricité</p> <p>Déception des populations locales par rapport aux bénéfices jugés insuffisants</p> <p>Déficit de communication entre les entreprises et les communautés locales</p>

## 5.2 Exploitation du Phosphate au Sénégal

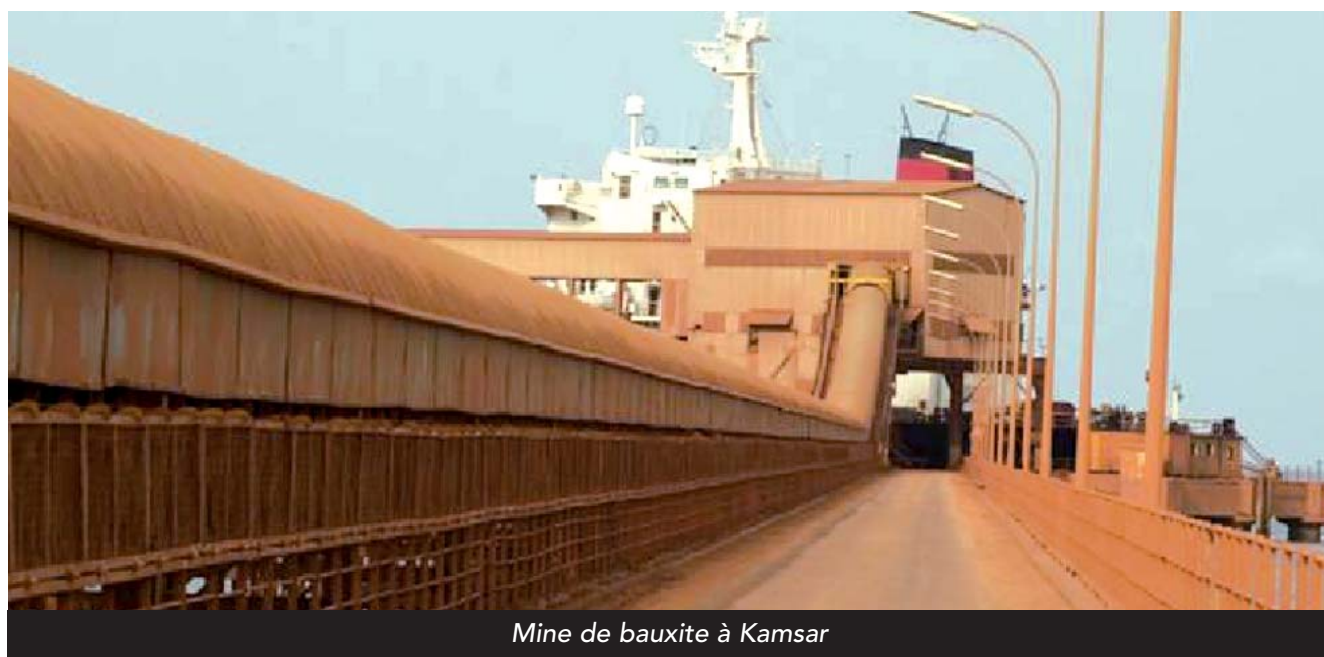
	Exploitation du Phosphate au Sénégal
<b>Impacts environnementaux</b>	<p>Baisse du niveau de la nappe phréatique due aux grandes quantités d'eau consommées par l'exploitation du phosphate ; provoquant le tarissement des puits et des puits d'eau dans les villages riverains</p> <p>Pollution de l'eau par les rejets du traitement chimique</p> <p>Pollution atmosphérique</p> <p>Après exploitation, certains terrains présentent une fertilité exceptionnelle propice au maraichage ou à l'agriculture</p> <p>Reboisement de certains sites après l'exploitation</p>
<b>Impacts sociaux positifs</b>	<p>Mise en place de Fonds sociaux financés par les entreprises pour des actions de développement au bénéfice des populations les plus affectées</p> <p>Aide au déménagement des populations déplacées</p> <p>Indemnités des populations affectées</p> <p>Aménagement de pépinières</p> <p>Construction d'infrastructures scolaires et sanitaires</p> <p>Création d'un centre de formation professionnelle</p> <p>Appui à la création et à la gestion de petites et moyennes entreprises</p> <p>Mise en place et financement d'une mutuelle d'épargne et de crédit</p> <p>Construction de systèmes d'adduction d'eau</p> <p>Programme d'alphabétisation</p> <p>Mise en place récente d'un cadre de concertation entre l'entreprise et les populations locales pour gérer les conflits et aborder les mesures d'indemnisation, de compensation et d'atténuation</p>
<b>Impacts sociaux négatifs</b>	<p>Augmentation des maladies respiratoires et des maladies de peau liées à la pollution atmosphérique</p> <p>Délocalisation de certains villages sans compensation</p> <p>Abandon de cimetières et de lieux à forte connotation symbolique et rituelle</p> <p>Faible implication des populations dans la gestion des fonds sociaux de l'industrie et dans la prise des décisions sur les actions à entreprendre (processus non-participatif créant conflits et frustrations)</p> <p>Faible collaboration entre l'entreprise et les communautés rurales</p> <p>Peu d'emplois créés pour les populations locales ; dû au faible niveau de qualification et à la concurrence avec des populations migrantes</p> <p>Faible transparence dans le recrutement d'employés</p> <p>Faible respect des normes d'hygiène et de sécurité pour les employés entraînant de nombreux accidents du travail</p> <p>Avantages jugés insuffisants par les populations par rapport aux attentes suscitées</p>

### 5.3 Exploitation du Diamant en Sierra Leone

	Exploitation du Diamant en Sierra Leone
<b>Impacts environnementaux</b>	<p>Disparition de la forêt primaire à cause de l'exploitation minière artisanale et de la culture sur brûlis</p> <p>Dégradation des terres agricoles</p> <p>Perte de fertilité des sols due au décapement de la terre de surface</p> <p>Pollution des rivières et des cours d'eau</p> <p>Baisse du niveau des nappes phréatiques</p> <p>Pollution de l'air due à la poussière provenant des mines</p> <p>Aucun effort de réhabilitation des sites après la fin de l'exploitation : les sites miniers artisanaux abandonnés sont couverts de réservoirs d'eau stagnante (propice à la prolifération des moustiques et autres maladies) et de monticules de sables et de gravats ; rendant impossible la pratique de l'agriculture. Les communautés locales se battent désormais pour obtenir de l'aide pour réhabiliter les terres agricoles.</p>
<b>Impacts sociaux positifs</b>	<p>Création d'un Fond de développement communautaire pour la zone diamantifère ; mais dont les populations n'ont presque pas bénéficié à part la construction d'écoles et de centres de santé dans quelques villages</p>
<b>Impacts sociaux négatifs</b>	<p>Confiscation des terres agricoles par les entreprises minières sans compensation</p> <p>Travail des enfants et femmes dans des conditions très difficiles dans les mines artisanales (nombreux cas proches de l'esclavage)</p> <p>Exclusion des communautés locales des processus de gouvernance</p> <p>Augmentation de la corruption et mauvaise gouvernance du secteur du diamant</p> <p>Instabilité politique et conflits d'intérêts autour des bénéfices de l'exploitation minière</p> <p>Absence de transparence</p> <p>Des milliers de personnes sont venus chercher du travail dans les mines créant des conflits avec les populations locales</p> <p>Augmentation de la criminalité, de la prostitution et de l'occurrence de maladies sexuellement transmissibles</p> <p>Construction anarchique de campements de mineurs ne bénéficiant d'aucun service de santé ou d'éducation</p>

## 5.4 Exploitation de la Bauxite en Guinée Bissau (prévisions)

Exploitation de la Bauxite en Guinée Bissau (prévisions)	
<b>Impacts environnementaux</b>	<p>Impacts sur la qualité de l'air</p> <p>Contamination des sols</p> <p>Contamination des cours d'eau</p> <p>Augmentation des pressions sur les ressources naturelles suite à l'arrivée de migrants et au développement de la cité minière (déforestation et pression de chasse sur la faune)</p>
<b>Impacts sociaux positifs</b>	<p>Avantages promis par l'entreprise :</p> <p>Construction d'une école pour 300 élèves</p> <p>Construction de systèmes de captation d'eau</p> <p>Création d'une coopérative agricole</p> <p>Création de 700 emplois directs</p> <p>Création de milliers d'emplois indirects</p>
<b>Impacts sociaux négatifs</b>	<p>Insalubrité des cités minières</p> <p>Apparition de nouvelles maladies</p> <p>Impact de la pollution de l'air sur la santé des populations riveraines</p>



Mine de bauxite à Kamsar

## 6 Pratiques observées et leçons apprises

Faisant la description et l'analyse des situations particulières de chaque site, les études sont parvenues chacune à des conclusions et des recommandations pertinentes sur les pratiques en cours et les leçons apprises dans les zones minières.

Au nombre des plus grandes faiblesses constatées, deux qui sont absolument communes aux quatre sites étudiés c'est d'une part, le manque de communication suffisante entre les communautés locales et les entreprises minières sur les conséquences de leurs opérations au niveau local tant au plan environnemental qu'au plan social et économique, et d'autre part le peu de place accordée à la conservation de la diversité biologique.

En effet, toutes les études de cas font mention de la mauvaise pratique de rétention de l'information à laquelle le public a pourtant plein droit. L'accès à l'information nécessite un effort qui ne porte pas souvent ses fruits, les détenteurs des données préférant tout simplement offrir des réponses évasives ou même s'opposer à toute communication. En plus du manque d'information, les populations locales sont souvent mal organisées et ne parviennent pas à défendre leurs intérêts face aux entreprises minières.

Au sujet de la biodiversité, là où par exemple des aires protégées se trouvent à l'intérieur ou à proximité des concessions minières – cas de la Guinée et de la Guinée Bissau -, on note que malgré leur importance, ces aires protégées ne font pour le moment l'objet d'aucune attention particulière dans les programmes environnementaux des industries déjà actives ou qui sont en préparation d'entrée en activité. L'espoir demeure cependant dans les études environnementales et sociales en train d'être menées en Guinée, et qui devront nécessairement être menées en Guinée Bissau dans le cadre de nouvelles implantations. Un audit environnemental devrait aussi être mené au Sénégal.

Quant à la troisième grande faiblesse qui elle s'inscrit sur le registre social, les études rapportent des malaises exprimés par les populations locales au sujet de leur cohabitation avec les exploitations minières. Elles se plaignent ici de la perte d'accès à des terres ou autres ressources naturelles sans véritable compensation et là de divers désagréments

environnementaux provoqués par les industries en activité. La mise en œuvre de véritables plans de gestion environnementale et sociale (PGES) faisant défaut sur l'ensemble des sites, ces plaintes semblent bien justifiées.

Une autre faiblesse constatée par les quatre cas est le peu de visibilité de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) dans les quatre pays concernés (bien que la Sierra Leone soit engagée dans ce processus). Les études notent que son application aurait été une des meilleures pratiques à s'enorgueillir tant il est vrai que cette initiative est la meilleure expression de bon comportement éthique des différentes parties prenantes. Ceci évidemment dépend plus largement de l'engagement des gouvernements respectifs des pays concernés que des industries extractives présentes dans ces pays.

Les cadres juridiques ont des spécificités propres à chaque pays avec des écarts parfois notables. Ainsi la Guinée possède par rapport à la Guinée Bissau un arsenal juridique plus fourni, même si au demeurant l'application en Guinée de ces nombreux textes législatifs et réglementaires n'est pas systématique. Or pour que les industries minières se comportent bien et promeuvent de bonnes pratiques là où elles sont présentes, il faut que les pays d'accueil se montrent eux-mêmes préoccupés de l'application de leurs textes juridiques en vigueur pour le secteur.

Aujourd'hui, au plan international, il est pratiquement inadmissible qu'un projet minier se fasse sans des études détaillées de l'état initial suivies d'une étude d'impact environnemental et social dont le rapport doit nécessairement comporter un plan d'action exécutable pour prévenir, le cas échéant atténuer les impacts inévitables. C'est ainsi que justement, l'étude de cas de la Guinée Bissau s'inquiète de l'implantation très prochaine d'un projet d'exploitation de bauxite sans l'assurance que telles études seront menées dans les règles de l'art avec une participation active des populations. Il y a un tel déficit d'information du public sur l'initiative que cette inquiétude est bien fondée.

Ceci étant, de bonnes pratiques ont été observées dans les études de cas. En Guinée et au Sénégal notamment, la conduite en cours ou la programmation d'études environnementales et sociales et d'études d'impact environnemental sont considérées comme des pratiques appréciables. Au plan social, on note la réalisation de plusieurs infrastructures rurales -

écoles, postes de santé et puits d'eau potable entre autre - qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations. Toujours en Guinée et au Sénégal, les populations de Kamsar et de Taiba reconnaissent avoir reçu des appuis des compagnies minières en faveur du développement local, même si elles estiment ces aides comme insuffisantes et se plaignent d'avoir perdu leurs terres sans compensation significative.

Enfin, il est important de noter les efforts entrepris au Sénégal pour créer un cadre de concertation visant à instaurer un dialogue entre les parties prenantes pour résoudre les conflits et leur apporter des solutions.

## 7 Principales recommandations

En termes de principales recommandations, les quatre études appellent les parties prenantes (Etat, Entreprises minières, Populations locales et Organisations de la société civile) à renforcer leur collaboration pour une meilleure prise en compte de la gestion des ressources naturelles, la biodiversité en particulier, et une plus grande implication des populations locales quant à la dimension sociale des impacts des industries extractives. Les recommandations des études de cas dans les quatre pays peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- *Créer des cadres de concertation et de dialogue entre les différents acteurs : Administration, Entreprises et Communautés locales avec la participation des organisations de la société civile comme facilitateur.*
- *Communiquer et transmettre le maximum d'informations disponibles aux communautés locales (information sur le cadre juridique, les impacts, leurs droits, leurs revendications légitimes...)*
- *Former et renforcer des capacités techniques et institutionnelles des populations locales pour favoriser leur meilleure participation aux processus de concertation et de négociation.*
- *Veiller au respect de la réglementation environnementale ; principalement celles relatives à l'évaluation des impacts sur l'environnement préalable au début de toute activité et aux audits environnementaux pour les sites déjà en activité.*
- *Encourager les entreprises minières à soutenir les efforts de conservation dans les aires protégées à proximité de leurs sites d'exploitation.*
- *Promouvoir le « Guide des Bonnes Pratiques du secteur minier envers la biodiversité » ; élaboré dans le cadre du dialogue entre l'UICN et l'ICMM (Conseil International sur les Minerais et les Métaux).*



- *Exiger que les sites miniers soient réhabilités par les entreprises au terme de leur exploitation comme condition préalable à l'attribution de nouvelle licence (reboisement, restauration des terres agricoles ou autre aménagement).*
- *Militer pour plus de transparence dans les bénéfices du secteur minier en encourageant les pays à s'engager dans des processus comme l'initiative sur la transparence dans les industries extractives EITI ou encore « Publier ce que vous payez ».*
- *Mettre en place un réseau d'échange et de partage d'informations sur les bonnes pratiques des industries extractives capitalisées au niveau régional capable de mener des actions de lobbying plus efficaces.*

## Conclusion

Les quatre pays ayant fait l'objet des études de cas dont il est question dans la présente synthèse disposent d'un potentiel minier important. Ceci étant, ils sont tous confrontés à deux défis majeurs, à savoir conserver la biodiversité et améliorer le niveau de vie des populations locales.

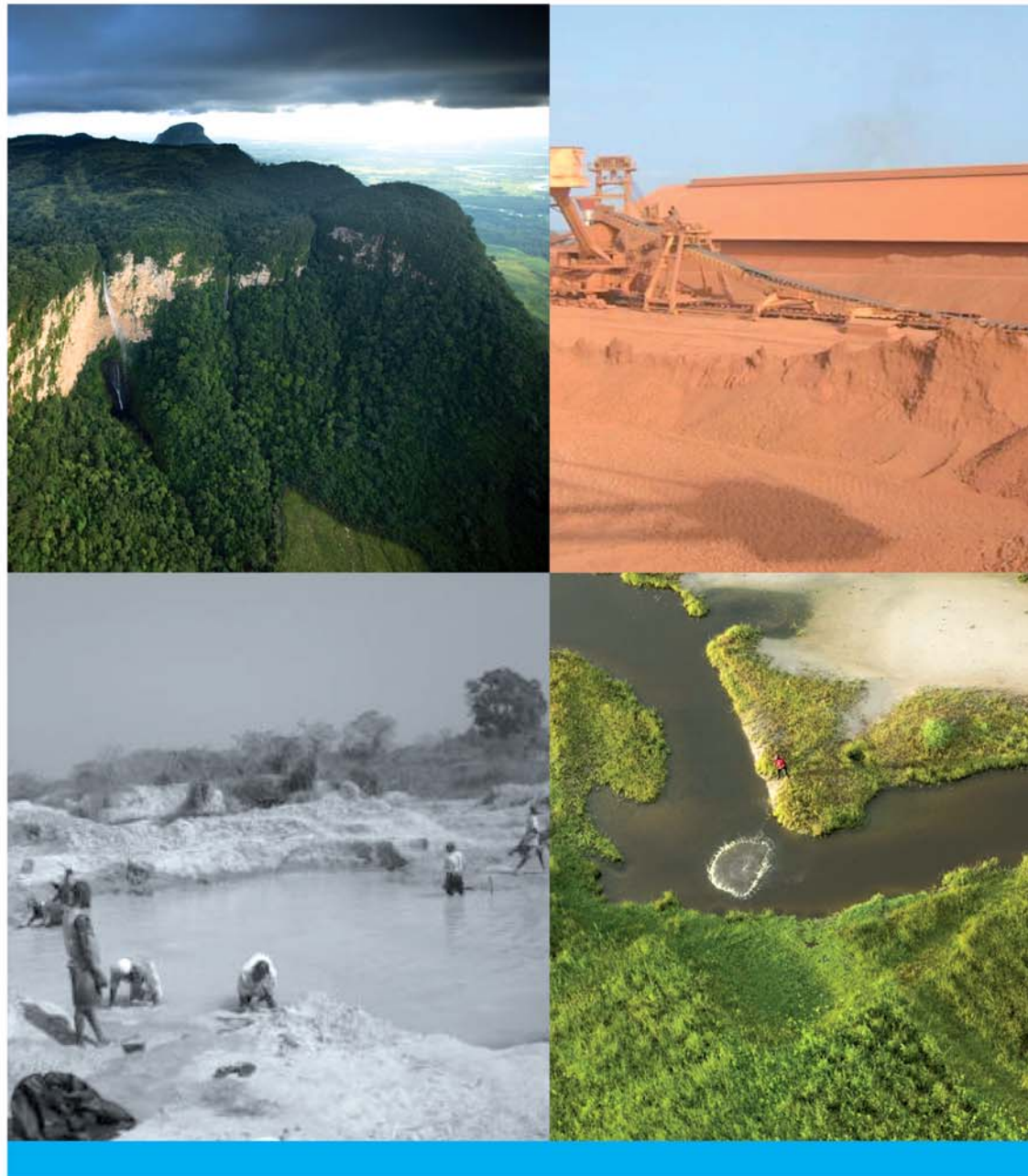
Or, les retombées de l'exploitation minière n'ont pas été à la hauteur des attentes de ces populations, et les menaces et les pressions sur la diversité biologique sont évidentes, ce qui peut mettre en péril à terme certains services des écosystèmes indispensables au développement économique et à la qualité de vie des populations.

Il est donc temps de tirer non pas la sonnette d'alarme mais des leçons apprises dans la sous-région ce qu'il y a de mieux pour amener toutes les parties prenantes – Gouvernement, Compagnies minières, Populations locales – à se mettre d'accord sur les principes à adopter et les actions à entreprendre pour inverser les tendances et parvenir à mieux concilier les trois dimensions que sont l'exploitation minière, la conservation de la nature et le développement économique et social.



*Cette synthèse comparative de quatre études de cas est le fruit du travail d'ONG nationales (ASAN – Sénégal, AD – Guinée Bissau, Guinée Ecologie – Guinée et EFA – Sierra Leone) et de l'UICN en Guinée Bissau qui ont développé un projet soutenu par le comité de l'UICN – Pays Bas ayant pour objectif de renforcer les capacités de plaidoyer des organisations de la société civile dans le but de contribuer à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux des projets des industries extractives par les sociétés privées et les gouvernements concernés.*

*L'objectif est de mettre à disposition des organisations de la Société Civile et des autres acteurs un outil argumentaire pertinent qui identifie les bonnes pratiques des industries extractives qu'il conviendrait de promouvoir en Afrique de l'Ouest.*



UICN Guinée Bissau  
 Apartado 23  
 1033 Bissau Codex  
 Guinée Bissau  
 Tel : +245 320 12 30  
 Email : iucngb@iucn.org



avec l'appui du programme EGP  
 du Comité hollandais de l'UICN



ACÇÃO PARA O  
 DESENVOLVIMENTO